



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST-PIERRE PROCES-VERBAL - SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 17

**A l'ouverture de séance :**

Nombre de membres présents : 14

Nombre d'absents : 03

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance le 13 DÉCEMBRE 2023 sous la Présidence de Madame Simone ROUVRAIS, Vice-Présidente du CCAS, sur convocation adressée en date du 08 DÉCEMBRE 2023 et en vertu de l'article R 123 -18 du Code de l'action sociale et des familles.

**Étaient présents à l'ouverture de la séance :**

Mesdames, Chantal AGATHE, Pascaline BOYER, Gilda CADET, Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE, Marie Thérèse Guylaine LUCAS, Marie Claude PALIOD, Madeleine PATCHANE-LACANE, Virginie PECAULT, Simone ROUVRAIS et Odile VERGNIET-CHAUVET.

Messieurs, Stephano DIJOUX, Fernand GUFFLET, Jérémy NAYAGOM et François TEVANEÉ.

**Étaient absents à l'ouverture de la séance :**

Mesdames, Viviane MALET, Céline LUCILLY.

Monsieur Michel FONTAINE.

**Étaient représentés pour la séance : 1**

Madame Viviane MALET par Madame Simone ROUVRAIS

La Présidence de séance était assurée par Simone ROUVRAIS, Vice-Présidente du CCAS.

Le secrétariat de séance est assuré par Ibrahim CADJEE – Directeur Général des Services du CCAS.

Début de séance : 17h00

**La Présidente ouvre la séance, procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer. Elle énumère une à une les affaires à examiner.**

**Après lecture par les membres, le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 17 Octobre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Propos introductifs de la Vice-Présidente**  
**Conseil d'Administration du 13 Décembre 2023**

Je vous remercie pour votre présence, à notre dernier Conseil d'Administration de cette année 2023.

C'est une année où nous avons de nouveau, tous ensemble, eu l'occasion de faire grandir notre CCAS, avec la volonté de faire au mieux pour répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses des usagers.

Je souhaite commencer mon propos introductif en félicitant chaleureusement une de nos aides à domicile qui a été lauréate de la 3<sup>ème</sup> place dans le trophée des Services à la Personne organisé par la FEDESAP et le Conseil Départemental.

C'est une fierté pour elle mais également pour nous. Ce fut l'occasion de mettre en lumière ce métier difficile, souvent mal considéré mais ô combien indispensable.

Je souhaite également féliciter les 4 autres candidates, qui ont toutes fait honneur au CCAS.

Féliciter également l'ensemble des encadrantes du SAAD, la responsable et tous ceux et celles qui ont contribué à cette réussite.

Le 16 novembre nous avons reçu une délégation de CCAS des Outre-Mer à Saint-Pierre dans le cadre des Rencontres des Outre-Mer. Ce congrès a permis d'élaborer un manifeste, qui a été remis à la Première Ministre et à plusieurs membres du gouvernement. Le manifeste est en ligne sur le site de l'UNCCAS

Le mois de décembre, comme vous le savez, est un mois particulier. S'il marque la fin de l'année, il est également le moment choisi par notre Etablissement pour mettre en place des actions de solidarité dans une ambiance festive.

Apporter de la bonne humeur, des sourires à un maximum de personnes, avec une attention particulière à celles qui sont éprouvées par des difficultés, restent la volonté de notre Etablissement.

Ambiance festive dans les résidences personnes âgées durant toute cette semaine, dans les structures petite enfance, les mercredis jeunesse et également dans certains quartiers.

Nous apportons également notre soutien à l'organisation de plusieurs repas solidaires en faveur des sans-abris et des plus démunis :

- Le 16 avec l'ASPMV
- Le 23 midi avec l'Association Prévention Sauvetage et Secourisme (APSS)
- Le 24 au soir à la Maison de l'Enfance avec Fraternité LATASTE et le Secours Catholique.

Je vous propose de commencer sans plus tarder.

## Ordre du jour

Envoyé en préfecture le 17/01/2024

Reçu en préfecture le 17/01/2024

Publié le

ID : 974-269740163-20231213-PV\_CA13122023\_2-DE



**AFFAIRE N°2023-58 - Compte rendu de la Commission Permanente du 30 novembre 2023**

**AFFAIRE N°2023-59 – Direction Générale – Modification de la délibération n°2020-001 portant installation du Conseil d'Administration**

**AFFAIRE N°2023-60 – Direction Générale – Approbation de la convention de partenariat avec l'Association Fréquence Oasis**

**AFFAIRE N°2023-61 – Direction des Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs**

**AFFAIRE N°2023-62 - Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Autorisation relative à l'ordonnancement des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget 2024**

**AFFAIRE N°2023-63 - Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Présentation de l'état des travaux en régie 2023**

**AFFAIRE N°2023-64 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Commande Publique – Liste des marchés attribués en 2023**

**AFFAIRE N°2023-65 - Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Acceptation de don en numéraire de la Société Transport BALAYA**

**AFFAIRE N°2023-66 - Direction des Personnes Agées et des Retraités – Appel à projet « Bienvenue à la retraite »**

**AFFAIRE N°2023-67 - Direction Enfance, Jeunesse et Famille – Approbation de la convention de prestation avec l'Association « Coup de Pouce »**

**AFFAIRE N°2023-68 - Direction du Handicap - Révision du montant de la cotisation d'adhésion au service de transport accompagné « handitrans » et de son règlement d'intervention**

**AFFAIRE N°2023-58 - Compte rendu de la Commission Permanente**

- Considérant l'article R123-22 du CASF qui dispose que « *le président ou le vice-président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçues* ».
- Considérant l'article 6 du règlement de fonctionnement de la Commission Permanente qui dispose que « *Toutes les décisions qui seront prises seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration pour information* ».

Il est porté à la connaissance du Conseil d'Administration le compte rendu de la Commission Permanente du 30 Novembre 2023 qui est joint en annexe.

  
**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
 après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,  
 le Conseil d'Administration,**

- **PREND ACTE** du compte rendu de la Commission Permanente du 30 Novembre 2023.

**AFFAIRE N°2023-59 – Direction Générale – Modification de la délibération n°2020-001 portant installation du Conseil d'Administration**

- Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS a été déclaré installé par délibération en date du 10 juillet 2020, affaire n°2020-001 ;
- Considérant la démission d'un membre désigné en date du 28 juin 2023 ;
- Considérant qu'il y a lieu de remplacer ce membre démissionnaire en application des articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Considérant l'arrêté du Maire Président n°772/2023 en date du 29 novembre 2023 désignant Mme Virginie PECAULT comme membre désignée en tant que représentante de l'Association ANSAMB POU NOUT TOUT

Les membres suivants sont donc installés dans leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration :

MEMBRES ELUS	MEMBRES DESIGNES
<b>Membres installés dans leurs fonctions par délibération n°2020-001</b>	<b>Membres installés dans leurs fonctions par délibération n°2020-001</b>
ROUVRAIS Simone DIJOUX Jean Stéphane MALET Viviane TEVANEÉ François GOBALOU-ERAMBRANPOULLE Virginie BAFINAL Chantal PALIOD Marie Claude BOYER Pascaline	LUCILLY Céline – <i>Représente des Associations Familiales</i> GUFFLET Jean Fernand – <i>Représentant de la Société Saint Vincent de Paul</i> CADET Gilda – <i>Représentante de l'Association Accompagnement et développement des Soins Palliatifs (A.S.P) SUD Réunion</i> LUCAS Marie Thérèse Guylaine - <i>Personne Qualifiée</i> PATCHANE LACANE Madeleine - <i>Personne Qualifiée</i> NAYAGOM Jérémy - <i>Personne Qualifiée</i> VERGNIET-CHAUVET Odile - <i>Personne Qualifiée</i>  <b>Membre installée dans ses fonctions par arrêté du Maire-Président, n° 772/2023 en date du 29 Novembre 2023</b> Mme Virginie PECAULT – <i>Représentant de l'Association ANSAMB POU NOUT TOUT (remplaçante du membre sortant)</i>

Ceci exposé, les membres sont invités à en prendre acte.



**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
Les membres du Conseil débattent des points suivants,**

- ❖ Madame Virginie PECAULT prend la parole afin de présenter l'Association qu'elle représente. Il s'agit de l'Association ANSAMB POU NOUT TOUT, qui mène des actions en faveur de la population saint-pierroise et notamment des habitants du quartier de la Ravine Blanche et des enfants porteurs de handicap.

**Ainsi après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
le Conseil d'Administration,**

- **PREND ACTE** de la désignation de Mme Virginie PECAULT en qualité de membre du Conseil d'Administration du CCAS.

**AFFAIRE N°2023-60 – Direction Générale – Approbation de la convention de partenariat avec l'Association Fréquence Oasis**

**La Présidente expose à l'Assemblée que** l'Association Fréquence Oasis (radio Fréquence OASIS) qui diffuse sur son antenne des émissions d'intérêt local a sollicité le CCAS afin d'émettre des programmes en notre faveur.

Considérant les objectifs affichés par l'Association Fréquence Oasis et au vu des actions conduites par notre Etablissement et de notre volonté d'informer au mieux la population, le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur ce partenariat et à approuver le projet de convention à consentir entre les deux parties.

Ceci exposé, le Conseil est invité à en délibérer.



**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,  
le Conseil d'Administration,**

- **VALIDE** le partenariat à consentir entre l'Association Fréquence Oasis et notre Etablissement
- **APPROUVE** la convention de partenariat à consentir entre les deux parties
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

**AFFAIRE N°2023-61 – Direction des Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
**Vu** le tableau des effectifs existant,

**La Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que** les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des évolutions intervenues cette année sur les effectifs (mobilités, départs à la retraite, changement de postes...) et des projets à venir, il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer, la création et/ou la suppression d'emploi.

L'ensemble des modifications sont recensées en rouge au tableau joint et ont été soumises à l'avis des membres du Comité Social Territorial (CST) du 13 décembre 2023.

Ceci exposé, les membres du Conseil d'Administration sont invités à émettre un avis



**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
Les membres du Conseil débattent des points suivants,**

- ❖ Madame Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE intervient et demande si le CCAS a reçu des propositions d'avancement de grade du Centre de Gestion.  
Il lui est répondu que oui, mais pas pour la promotion interne en revanche.

**Ainsi après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
le Conseil d'Administration,**

- **VALIDE** les tableaux des effectifs joints en annexe
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

**AFFAIRE N°2023-62 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Autorisation relative à l'ordonnancement des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget 2024**

**La Présidente expose à l'Assemblée que** le Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale ne sera pas adopté avant le 31 décembre 2023.

Aussi, conformément à l'article 1612-1 du CGCT, l'exécutif de l'Etablissement peut, jusqu'à l'adoption de ce budget, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, en l'absence d'adoption du budget avant le 31 décembre 2023 et ce jusqu'à la date du vote du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil d'Administration, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceux repris dans l'état des restes à réaliser.

A ce titre, en section d'investissement, l'autorisation du Conseil d'Administration portera sur les sommes suivantes :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2023	25%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 022.00€	6 505.50 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	389 000.00 €	97 250.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	643 564.24 €	160 891.06 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 500.00 €	5 125.00 €
		<b>1 079 086.24 €</b>	<b>269 771.56 €</b>

Il est proposé au Conseil :

- 1 *D'autoriser la mise en recouvrement des recettes de chacune des sections du budget.*
- 2 *D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*
- 3 *D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément au tableau ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses inscrites en reste à réaliser.*



**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,  
le Conseil d'Administration,**

- **AUTORISE** la mise en recouvrement des recettes de chacune des sections du budget.
- **AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- **AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément au tableau ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses inscrites en reste à réaliser.
- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

**AFFAIRE N°2023-63 - Direction des Affaires Générales et des Moyens Généraux – Présentation de l'état des travaux en régie 2023**

**La Présidente présente à l'Assemblée** les travaux effectués en régie par le CCAS au titre de l'exercice 2023.

Les dépenses effectuées sont relatées ci-après :

**NATURE DES TRAVAUX**  
**1-AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE VIE MEJF**  
**2-AMENAGEMENT D'UN LOCAL DE STOCKAGE**  
**3-RAVALEMENT DE FACADE SIEGE SOCIAL**  
**4-RAVALEMENT DE FACADE MEJF**  
**5-AMENAGEMENT DE BUREAUX DMI**  
**TOTAL**

**20 062.97€**  
**16 409.50€**  
**10 932.16€**  
**21 754.71€**  
**78 831.72€**

1 – AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE VIE MEJF				
DESIGNATION	BORD	Mandat	Montant	Nature
FAC. FC150053-12592 DU 27/09/2023 RAGREAGE-REFOPLAN LIVRAISON LE 25/09/2023	490	3401	49,95	6068
FAC. FC150053-12591 DU 27/09/2023 MORTIER ADHESIF LIVRAISON LE 25/09/2023	490	3403	28,80	6068
FAC. 15-1-147734-20230 DU 25/09/2023 ECRAN PERSIENNE LIVRAISON LE 25/09/2023	491	3414	189,00	6068
FAC. FC150053-12875 DU 29/09/2023 EPONGE CIMENTIER LIVRAISON LE 27/09/2023	510	3546	77,86	60632
FAC. FC150053-12875 DU 29/09/2023 TOLERIE LIVRAISON LE 27/09/2023	510	3546	185,36	6068
FAC. FC150053-13966 DU 09/10/2023 PLAQUETTES - VIS LIVRAISON LE 05/10/2023	544	3791	59,34	6068
FAC. FC150053-13967 DU 09/10/2023 VIS ET ROCKETS LIVRAISON L E 05/10/2023	544	3792	185,30	6068
FAC. FC150053-13965 DU 09/10/2023 TOLERIE LIVRAISON LE 04/10 /2023	544	3793	691,52	6068
FAC. FC150053-15548 DU 17/10/2023 PIN SYLV LIVRAISON LE 10/10/2023	561	3936	285,01	6068
FAC. FC150053-16782 DU 25/10/2023 SOLIN PRELAQUE TOLE LIVRASON LE 20/10/2023	561	3940	779,01	6068
FAC. FC150053-16580 DU 24/10/2023 DECK PIN SYLV LIVRAISON L E 10-18/10/2023	562	3948	1 375,00	6068
FAC. FC150053-20990 DU 22/11/2023 EVIER + MITIGEUR LIVRAISON LE 21/11/2023	620	4266	197,92	6068
FAC. FC150053-21579 DU 23/11/2023 PIN SYL LIVRAISON LE 21/11/2023	620	4268	733,08	6068
FAC. FC150053-20997 DU 22/11/2023 GOUTTIÈRES LIVRAISON LE 21/11/2023	620	4280	224,11	6068
FAC. 030667554 DU 05/12/2023 COVATEX MAT LIVRAISON LE 05/12/2023	623	4289	204,75	6068
FAC. NF123834 DU 30/11/2023 COFFRET DRIVIA LIVRAISON LE 21/11/2023	623	4290	450,35	6068
<b>TOTAL DEPENSES 011</b>			<b>5 716.36 €</b>	
<b>DEPENSES 012</b>				
<b>Agents</b>	<b>Total heures activités</b>	<b>Total traitement sur activité</b>		
Divers agents techniques	292.50	<b>3 956.02 €</b>		
<b>TOTAL 011+012</b>			<b>9 672.38 €</b>	

## 2 – AMENAGEMENT LOCAL DE STOCKAGE

ID : 974-269740163-20231213-PV\_CA13122023\_2-DE

DESIGNATION	BORD	Mandat	Montant	Nature
FAC. FA123773 DU 24/05/2023 VIS DE CHARPENTE LIVRAISON LE 23/05/2023	264	1820	65,00	6068
FAC. 030651423 DU 19/06/2023 NEC MASTIC ACRYLIQUE LIVRAISON LE 19/06/2023	294	2010	24,30	6068
FAC. FC140053-48044 DU 20/06/2023 PIN SYLV ET MADRIER LIVRAISON LE 19/06/2023	295	2022	716,92	6068
FAC. FC140053-48040 DU 20/06/2023 BOIS PIN MADRIER LIVRAISON LE 19/06/2023	295	2023	1 142,07	6068
FAC. 202306029291 DU 26/06/2023 SEMELLES FILANTE LIVRAISON LE 26/06/2023	315	2166	71,70	6068
FAC. FC140053-47936 DU 19/06/2023 CIMENT 32,5 LIVRAISON LE 27/06/2023	336	2311	84,00	6068
FAC. FC140053-47935 DU 19/06/2023 TOUT VENANT LIVRAISON LE 27/06/2023	336	2312	137,70	6068
FAC. FC140053-49193 DU 27/06/2023 VIS RONDELLE LIVRAISON LE 19-26/06/2023	336	2315	140,64	6068
FAC. FC140053-49197 DU 27/06/2023 RONDELLE LIVRAISON LE 26/06/2023	336	2316	14,62	6068
FAC. FC140053-48042 DU 20/06/2023 ELECTRODE SAF LIVRAISON LE 19/06/2023	336	2318	35,81	6068
FAC. FC140053-49199 DU 27/06/2023 FER LIVRAISON LE 26/06/2023	336	2322	58,92	6068
FAC. F1872903 DU 30/06/2023 FER TORSADE LIVRAISON LE 21/06/2023	339	2348	56,25	6068
FAC. FC150053-02692 DU 20/07/2023 TOUT-VENANT LIVRAISON LE 17/07/2023	367	2523	137,70	6068
FAC. FC150053-02695 DU 20/07/2023 PLAQUETTE GRIS LIVRAISON LE 19/07/2023	367	2525	28,05	6068
FAC. FC150053-02693 DU 20/07/2023 BOULON LIVRAISON LE 19/07/2023	367	2526	58,66	6068
FAC. FC150053-02693 DU 20/07/2023 BOULON LIVRAISON LE 19/07/2023	367	2526	58,66	6068
FAC. FC150053-02691 DU 20/07/2023 CIMENT LIVRAISON LE 17/07/2023	367	2527	126,00	6068
FAC. FC140053-49530 DU 29/06/2023 TOUT VENANT LIVRAISON LE 28/06 - 06-18/07/2023	375	2566	840,80	6068
FAC. FC150053-03512 DU 28/07/2023 ROCKETS LIVRAISON LE 27/07/2023	382	2600	173,59	6068
FAC. FC150053-03513 DU 28/07/2023 TOUT VENANT LIVRAISON LE 26/07/2023	382	2601	206,55	6068
FAC. FC150053-04481 DU 02/08/2023 TOLES LIVRAISON LE 31/07/2023	395	2671	378,68	6068
FAC. FC150053-04483 DU 02/08/2023 PLAQUE DE PLATRE LIVRAISON LE 31/07/2023	399	2696	1 160,64	6068
FAC. FC150053-05685 DU 10/08/2023 TOLES LIVRAISON LE 08/08/2023	424	2843	2 308,50	6068
FAC. F1875625 DU 10/08/2023 TUBE CARRE GAVANISE LIVRAISON LE 01/08/2023	426	2858	420,20	6068
FAC. FC150053-09016 DU 04/09/2023 CIMENT LIVRAISON LE 14/08/2023	445	3061	123,96	6068
FAC. FC150053-09019 DU 04/09/2023 PAUMELLE A SOUDER LIVRAISON LE 21/08/2023	447	3091	44,00	6068
FAC. NF120802 DU 31/08/2023 ICT 20 C100MTS LIVRAISON LE 14/08/2023	461	3191	51,60	6068
FAC. NF120801 DU 31/08/2023 GOULOTTE 40X40 LIVRAISON LE 14/08/2023	461	3192	158,74	6068
FAC. 030659384 DU 12/09/2023 RETIPLAST 3000 LIVRAISON LE 12/09/2023	488	3379	306,32	6068
FAC. FC150053-10367 DU 13/09/2023 VIS BOIS LIVRAISON LE 12/09/2023	490	3398	33,15	6068
FAC. FC150053-10908 DU 14/09/2023 TOUT VENANT 0/20 LIVRAISON LE 31/08/2023 -12/09/2023	490	3399	68,85	6068
FAC. FC150053-10366 DU 13/09/2023 BANDE RIV LIVRAISON LE 13/09/2023	495	3431	239,02	6068
FAC. 030660635 DU 25/09/2023 MASTIC LIVRAISON LE 25/09/2023	508	3526	87,65	6068
FAC. FC150053-12877 DU 29/09/2023 PIN SYLV LIVRAISON LE 27/09/2023	508	3528	1 059,37	6068
FAC. FC150053-12876 DU 29/09/2023 PIN SYLV LIVRAISON LE 27/09/2023	508	3532	599,51	6068
FAC. FC150053-12874 DU 29/09/2023 TOLES ET BANDES DE RIVE LIVRAISON LE 26/09/2023	529	3690	290,68	6068
FAC. NF121919 DU 30/09/2023 REGLETTES LIVRAISON LE 18/09/2023	561	3933	202,36	6068

<b>TOTAL DEPENSES 011</b>		
<b>DEPENSES 012</b>		
<b>Agents</b>	<b>Total heures activités</b>	<b>Total traitement sur activité</b>
Divers agents techniques	597.80	8 351.80 €
<b>TOTAL 011+012</b>		<b>20 062.97 €</b>

<b>3 – RAVALEMENT DE FACADE SIEGE SOCIAL</b>				
<b>DESIGNATION</b>	<b>BORD</b>	<b>Mandat</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature</b>
FAC. 030650039 DU 05/06/2023 PEINTURE COVATEX LIVRAISON LE 05/06/2023	264	1821	68,25	6068
FAC. 030651552 DU 20/06/2023 COVALITH LIVRAISON LE 20/06/2023	337	2325	1 172,78	6068
FAC. FC150053-09017 DU 04/09/2023 CIMENT LIVRAISON LE 21/08 /2023	445	3060	97,00	6068
FAC. FA132995 DU 04/09/2023 DIVERS VISSERIE LIVRAISON LE 04/ 09/2023	480	3311	335,00	6068
FAC. FC150053-10080 DU 11/09/2023 SABLE 0/1 LIVRAISON LE 31/ 08/2023	483	3355	126,65	6068
FAC. FC150053-10909 DU 14/09/2023 SABLE LIVRAISON LE 13/09/2 023	490	3404	253,30	6068
FAC. F40539 DU 18/09/2023 LOCATION NACELLE DU 28/08/2023 AU 18/09/2023	505	3510	2 087,54	61358
FAC. 030661600 DU 04/10/2023 ACRYSTYL FACADE LIVRAISON LE 04 /10/2023	529	3695	168,70	6068
FAC. F0401111 DU 18/10/2023 LOCATION NACELLE TOUCAN 09/10/20 23 AU 13/10/2023	540	3755	1 285,73	61358
FAC. 030661723 DU 05/10/2023 AXTER STARCOAT LIVRAISON LE 05/ 10/2023	544	3790	562,88	6068
FAC. 40949 DU 25/10/2023 LOCATION NACELLE DU 17/10/2023 AU 1 9/10/2023	566	3977	593,00	61358
AVOIR 41084 DU 30/10/2023 LOCATION NACELLE DU 17/10/2023 AU 19/10/2023	566	3977	-139,80	61358
FAC. FA135186 DU 05/10/2023 VIS RONDELLES ECROUS LIVRAISON L E 05/10/2023	594	4088	146,90	6068
<b>TOTAL DEPENSES 011</b>			<b>6 757.93 €</b>	
<b>DEPENSES 012</b>				
<b>Agents</b>	<b>Total heures activités</b>	<b>Total traitement sur activité</b>		
Divers agents techniques	682.80	9 651.57 €		
<b>TOTAL 011+012</b>			<b>16 409.50 €</b>	

**4 – RAVALEMENT DE FACADE MEJF**

DESIGNATION	BORD	Mandat	Montant	Nature
FAC. 030645901 DU 17/04/2023 PERCHE - BROSSE LIVRAISON LE 17/04/2023	220	220	222,22	60632
FAC. 39423 DU 22/06/2023 LOCATION ECHAFAUDAGE DU 12/06/2023 AU 22/06/2023	308	308	578,77	61358
FAC. 030651555 DU 20/06/2023 PEINTURE COVALITH LIVRAISON LE 20/06/2023	314	314	324,52	6068
FAC. 030651554 DU 20/06/2023 COVALITH LIVRAISON LE 20/06/2023	314	314	162,26	6068
FAC. 030651553 DU 20/06/2023 PEINTURES TON PASTEL LIVRAISON LE 20/06/2023	337	337	505,26	6068
FAC. 030651551 DU 20/06/2023 ACRYSTYL FACADE LIVRAISON LE 20/06/2023	337	337	1 180,90	6068
FAC. 030653449 DU 10/07/2023 MANCHON LIVRAISON LE 10/07/2023	377	377	107,85	60632
FAC. 030653449 DU 10/07/2023 ACRYSTYL LIVRAISON LE 10/07/2023	377	377	716,10	6068
FAC. 40225 DU 25/08/2023 LOCATION NACELLE DU 18/07/2023 AU 21/07/2023	460	460	523,10	61358
FAC. 40225 DU 25/08/2023 LOCATION NACELLE DU 18/07/2023 AU 21/07/2023	460	460	174,75	61358
<b>TOTAL DEPENSES 011</b>			<b>4 495,73 €</b>	
DEPENSES 012				
<b>Agents</b>	<b>Total heures activités</b>	<b>Total traitement sur activité</b>		
Divers agents techniques	476.80	<b>6 436.43 €</b>		
<b>TOTAL 011+012</b>			<b>10 932.16 €</b>	

**5 – AMENAGEMENT DE BUREAUX DMI**

DESIGNATION	BORD	Mandat	Montant	Nature
FAC. FC140053-33610 DU 10/03/2023 SCIE A GUICHET LIVRAISON LE 09/03/2023	157	995	17,89	60632
FAC. FC140053-33611 DU 10/03/2023 VIS PLACO CHEVILLE LIVRAISON LE 09/03/2023	158	1007	50,21	6068
FAC. FC140053-34883 DU 17/03/2023 RAIL LIVRAISON LE 16/03/2023	179	1153	465,00	6068
FAC. FC140053-33968 DU 15/03/2023 PREGYLYS LIVRAISON LE 09-22/03/2023	179	1156	875,43	6068
FAC. FC140053-39173 DU 18/04/2023 CHEVILLE LIVRAISON LE 17/04/2023	190	1222	44,20	6068
FAC. FC140053-38849 DU 13/04/2023 BANDE ARMEE LIVRAISON LE 12/04/2023	196	1244	45,90	6068
FAC. FC140053-36391 DU 29/03/2023 PLAQUE DE PLATRE LIVRAISON LE 23/03/2023	196	1245	760,00	6068
FAC. FC140053-39176 DU 18/04/2023 MINISPORT LIVRAISON LE 17/04/2023	197	1264	229,50	6068
FAC. FC140053-40721 DU 28/04/2023 VIS ET CHEVILLE LIVRAISON LE 17-27/04/2023	199	1279	144,50	6068
FAC. FC140053-40726 DU 28/04/2023 DISQUE LIVRAISON LE 27/04/2023	199	1280	71,40	6068
FAC. FC140053-40723 DU 28/04/2023 CHEVILLE LIVRAISON LE 27/04/2023	206	1332	49,64	6068
FAC. 030645552 DU 12/04/2023 PREGYLYS 45 LIVRAISON LE 12/04/2023	220	1436	64,00	6068
FAC. 030645903 DU 17/04/2023 MASTIC COLLE LIVRAISON LE 17/04/2023	220	1438	42,42	6068
FAC. NF116157 DU 24/04/2023 ELECTRIQUE U1000 R02V LIVRAISON LE 18/04/2023	221	1444	552,00	6068
FAC. NF116214 DU 26/04/2023 DIVERS MATERIEL ELECTRICITE LIVRAISON LE 18/04/2023	235	1566	4 533,50	6068
FAC. FC140053-38316 DU 12/04/2023 MONTANT LIVRAISON LE 29/03/2023	237	1589	330,00	6068
FAC. FC140053-41461 DU 03/05/2023 CUL + REDUCTION EXCEN LIVRAISON LE 02/05/2023	241	1618	20,88	6068

FAC. 030647618 DU 05/05/2023 TOUP LIVRAISON LE 05/05/2023				
FAC. 030647616 DU 05/05/2023 RETIPLAST LIVRAISON LE 05/05/2023	241	1625	277,34	6068
FAC. FC140053-42961 DU 12/05/2023 CUL 87 30 BX 18 LIVRAISON LE 10/05/2023	262	1804	10,36	6068
FAC. FC140053-45772 DU 06/06/2023 PIPE SOUPLE WC LIVRAISON LE 05/06/2023	264	1823	217,12	6068
FAC. FC140053-45773 DU 06/06/2023 VIS PLACO LIVRAISON LE 05/ 06/2023	270	1852	38,60	6068
FAC. 30516 DU 23/05/2023 EVIER INOX LIVRAISON LE 23/05/2023	286	1959	56,00	6068
FAC. 30514 DU 23/05/2023 PLAN DE TRAVAIL LIVRAISON LE 23/05/2023	286	1960	175,90	6068
FAC. 130633 DU 12/06/2023 SERRURES - POIGNEES DE PORTES LIVRAISON LE 12/06/2023	286	1963	303,20	6068
FAC. FA124738 DU 05/06/2023 VIS BOIS LIVRAISON LE 05/06/2023	298	2046	24,50	6068
FAC. 24007 DU 24/05/2023 PVC LIVRAISON LE 24/05/2023	317	2181	3 528,00	6068
FAC. FC140053-49192 DU 27/06/2023 CHEVILLE LIVRAISON LE 20/ 06/2023	336	2317	26,78	6068
FAC. FC140053-49195 DU 27/06/2023 GALET LIVRAISON LE 20/06/ 2023	336	2320	182,78	6068
FAC. F1872902 DU 30/06/2023 TUBE CARRE LIVRAISON LE 21/06/2023	340	2352	209,44	6068
FAC. FC140053-49531 DU 29/06/2023 PIERRE LIVRAISON LE 31/07/2023	395	2662	232,20	6068
FAC. FC150053-04490 DU 02/08/2023 CHEVILLE HPS LIVRAISON L E 31/07/2023	395	2668	93,50	6068
<b>TOTAL DEPENSES 011</b>			<b>13 701.17 €</b>	
DEPENSES 012				
<b>Agents</b>		<b>Total heures activités</b>	<b>Total traitement sur activité</b>	
Divers agents techniques		525.70	<b>8 053.54 €</b>	
<b>TOTAL 011+012</b>			<b>21 754.71 €</b>	

Ceci exposé, le Conseil est invité à bien vouloir délibérer.

  
**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,**  
**après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,**  
**le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** les travaux en régie pour l'exercice 2023
- **VALIDE** le principe du transfert de ces dépenses vers la section d'investissement
- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente, à engager toutes les procédures, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

**AFFAIRE N°2023-64 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Liste des marchés attribués en 2023**

**La Présidente expose à l'Assemblée**, qu'il est soumis aux membres pour information, et ce, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, la liste des marchés passés par le CCAS en 2023, sous les procédures d'Appel d'Offres Ouvert et/ou à procédure adaptée.

Ceci exposé, le Conseil d'Administration est invité à bien vouloir acter la liste des marchés attribués en 2023 dont les informations sont présentées dans le tableau joint en annexe.



**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,  
le Conseil d'Administration,**

- **PREND ACTE** de la liste des marchés attribués en 2023 et passés selon la procédure adaptée ou formalisée.
- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à engager toutes les procédures, à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**AFFAIRE N°2023-65 - Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Acceptation de don en numéraire de la Société Transport BALAYA**

**La Présidente expose à l'Assemblée** que dans le cadre de notre politique en faveur des plus démunis, notre Etablissement a organisé une journée à destination des sans-abris en date du 05 décembre 2023.

A ce titre, en soutien à cette action, la Société Transport BALAYA, a effectué un don en numéraire au CCAS d'un montant de 500€ (cinq cents euros).

Ceci exposé, les membres sont invités à bien vouloir approuver ce don.



**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
Les membres du Conseil débattent des points suivants,**

- ❖ M. Fernand GUFFLET demande si le CCAS reçoit plusieurs dons durant l'année et s'il peut recevoir des legs. Il est selon lui important d'effectuer des appels aux dons à ce sujet.
  - Il lui est répondu que le CCAS reçoit des dons de manière occasionnelle. Par ailleurs, jusqu'à ce jour, le CCAS n'a pas effectué d'appels aux dons.

**Ainsi après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
le Conseil d'Administration,**

- **ACCEPTE** le don dans le cadre de la journée à destination des sans-abris
- **ACTE** le don en numéraire de la Société Transport BALAYA pour un montant de 500€ (cinq cents euros)
- **AUTORISE** le Président par délégation la Vice-Présidente à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

**AFFAIRE N°2023-66 - Direction des Personnes Agées et des Retraités**  
retraite »

**La Présidente informe l'Assemblée que** dans le cadre de sa politique d'action et de développement social en faveur des séniors, notre Etablissement a répondu à un appel à projet relatif à la retraite, lancé par la Caisse Générale de Sécurité Sociale, intitulé « Bienvenue à la retraite ».

Le projet présenté par le CCAS a pour objectif d'accompagner ce public dans la construction de leurs projets de retraite et notamment de prévenir les ruptures de droits et d'anticiper sur leurs précarisations économiques et sociales.

Ceci exposé, le Conseil d'Administration est invité à se prononcer.

  
**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,  
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le projet du CCAS dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Caisse Générale de Sécurité Sociale, intitulé « Bienvenue à la retraite »
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

**AFFAIRE N°2023-67 - Direction Enfance, Jeunesse et Famille – Approbation de la convention de prestation avec l'Association « Coup de Pouce »**

**La Présidente rappelle à l'Assemblée** que le programme coup de pouce vise à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités de niveau scolaire liées au milieu social. Il permet également de soutenir les enfants dans leurs apprentissages de la lecture à travers des activités ludiques et des supports variés.

Sur le territoire communal, ce sont seize clubs (Treize clubs lecture et trois clubs mathématique) qui bénéficient de ce dispositif. L'ensemble de ces clubs qui regroupent 96 enfants fonctionnent dans les quartiers se trouvant en réseau d'éducation prioritaire.

La Présidente rappelle aussi que ce programme national qui est complémentaire de l'action de l'école, est porté par l'association « Coup de Pouce » qui intervient comme partenaire auprès du CCAS pour l'articulation du dispositif sur la Commune.

Ce partenariat mobilise un volet ingénierie pour la bonne mise en œuvre du dispositif, à savoir :

- L'accompagnement du pilote
- La formation et l'accompagnement des animateurs, coordinateurs
- L'apport de ressources et outils pédagogiques.

Pour cette ingénierie au titre de l'année scolaire 2023/2024, l'Association Coup Pouce a demandé à notre Etablissement une contribution financière de 6 400 € (six mille quatre cents euros) pour 16 clubs.

Ceci exposé, la Présidente demande à l'Assemblée :

- D'approuver la convention de prestation
- De l'autoriser elle ou toute personne habilitée à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
Les membres du Conseil débattent des points suivants,**

- ❖ Monsieur Fernand GUFFLET intervient et déclare que sur ces actions l'enfant comme les parents sont bien accompagnés et qu'ils sont impliqués.
- ❖ Mme Odile VERGNIET-CHAUVET salue l'engagement du CCAS dans cette démarche. Elle évoque par ailleurs l'idée de faire intervenir des bénévoles sur cette action pour baisser les coûts.

**Ainsi après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
le Conseil d'Administration,**

- **VALIDE** la signature de la convention à conclure entre le CCAS et l'Association Coup de Pouce
- **APPROUVE** le versement d'une contribution financière de 6 400 € (six mille quatre cents euros) pour 16 clubs à l'Association Coup de Pouce
- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-présidente à procéder au versement de cette somme au profit de ladite Association, laquelle dépense sera imputée au Chapitre 65 - nature 6574 du Budget du CCAS
- **AUTORISE** le Président et par Délégation la Vice-présidente à accomplir les formalités nécessaires, à signer tout acte, à engager toute procédure liée à cette affaire

**AFFAIRE N°2023-68 - Direction du Handicap - Révision du montant de la cotisation d'adhésion au service de transport accompagné « handitrans » et de son règlement d'intervention**

**La Présidente rappelle à l'Assemblée que** notre Établissement dispose d'un service de transport accompagné de type porte à porte, destiné à venir en aide aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite pour leurs déplacements quotidiens comme occasionnels.

L'accès au transport accompagné à la demande constitue un enjeu fondamental pour les personnes en situation de handicap. En effet, le maintien de leur autonomie et indépendance permet que leur liberté d'aller et venir ne soit pas entravée.

Ainsi, au regard des changements au niveau sociétal et des besoins des usagers, il convient de faire évoluer ce dispositif afin que celui-ci réponde au mieux à leur demande. Cela implique des modifications au règlement d'intervention.

Les tarifs ci-dessous ont fait l'objet d'une co-construction avec les membres du Conseil de Vie Sociale en date du 11 décembre 2023.

Désignation	Coût	Prestation
Abonnement annuel	20€	Transport de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi uniquement dans le périmètre de la Commune de Saint-Pierre et dans la limite des possibilités du CCAS

**ACCOMPAGNEMENT COMPLEMENTAIRE**  
**INTRA MUROS**

Accompagnement Jours fériés – Week end (samedi et dimanche) de 7h30 à 18h00 et Nuit de 18h à 0h00 <b>Dans la limite de 02 interventions par an</b>	15€ par intervention
--	-------------------------

**ACCOMPAGNEMENT COMPLEMENTAIRE**  
**EXTRA MUROS**

	Jour de semaine du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00	Accompagnement Jours fériés – Week end (samedi et dimanche) de 7h30 à 18h00 et Nuit de 18h à 0h00 <b>Dans la limite de 02 interventions par an</b>
Moins de 50 km (Aller/Retour)	15 €	25 €
De 50 à 100 km (Aller/Retour)	20 €	30 €
Plus de 100 km (Aller/Retour)	25 €	35 €

Ces modifications sont retranscrites dans le règlement d'intervention joint en annexe.  
Ces nouvelles modalités d'intervention entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ceci exposé, les membres du Conseil d'Administration sont invités à bien vouloir en délibérer.



**Ayant entendu l'exposé de la Vice-Présidente,  
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,  
le Conseil d'Administration,**

- **VALIDE** les tarifs susmentionnés pour le service de transport accompagné « handitans »
- **DIT** que ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- **APPROUVE** les modifications à intervenir dans le règlement d'intervention
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance a pris fin à 18h05.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**CCAS de Saint-Pierre**  
Directeur Général des Services  
**I. CADJEE**

**LE PRESIDENT DU CCAS**

**VILLE DE SAINT-PIERRE**  
P/le Maire-Président  
et par délégation  
la Vice-Présidente  
**Simone ROUVRAIS**  
Centre Communal d'Action Sociale